



Département
de la
Vienne

DIRECTION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Poitiers, le 04 SEP. 2008

Monsieur le Président
A.D.M.I.S.
12 Place de Verdun
30220 AIGUES MORTES

✉ 8173 – CB/AS

Monsieur le Président,

Par courrier du 13 août 2008, votre Association des Distributeurs de Matériel Incendie de Sécurité (ADMIS), nous a présenté la « Charte professionnelle de qualité ADMIS » et nous vous en remercions.

Cette attestation, preuve de compétence, est jugée par nos services équivalente à l'agrément APSAD pour toute candidature de vos entreprises aux consultations que le Département pourra engager à l'avenir.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général,
Le Directeur Général Adjoint
des Services Départementaux,


Michel GRÉMILLON